



TP2- Mise en place des bonnes pratiques BYOD

Contextualisation:

Votre entreprise a subi de plein fouet la crise sanitaire. Vous avez donc été sollicité pour rapidement mettre en œuvre le télétravail pour l'intégralité des salariés de l'entreprise. Vous avez donc installé des accès distants au Système d'information sur les postes personnels de vos utilisateurs.

La convention collective de l'entreprise a été modifié et autorise le télétravail pour au moins 1 jour par semaine. Les autres jours de la semaine, les employés souhaitent pouvoir venir avec leurs équipements au sein de l'entreprise. Vous travaillerez sur la mise en place d'une politique BYOD(Bring Your Own Device) au sein de la société.

Travail à réaliser :

- 1. Établissez une liste d'outils potentiellement utilisables afin de sécuriser leur poste informatique.
- 2. A l'inverse, établissez une liste d'outils et de logiciels qui ne peuvent être présents sur leur poste informatique.
- 3. Quels outils de communication allez-vous utilisez sur les postes informatiques ? Détaillez et précisez.
- 4. Indiquez la politique de sécurité de mots de passe mise en œuvre sur les potes informatique.
- 5. Comment allez-vous sensibiliser vos utilisateurs à l'usage du BYOD ? Quelles ressources allez-vous distribuer ?
- 6. Élaborer un document de synthèse sur la séparation des bonnes pratiques personnel et professionnel.

Ressources:

- www.cnil.fr/fr/byod-quelles-sont-les-bonnes-pratiques
- www.cnil.fr/fr/salaries-en-teletravail-quelles-sont-les-bonnes-pratiques-suivre
- https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/recommandations-securite-informatique-teletravail-et-cybersecurite-comment-allier-mobilite-et-securite-informatique